

Neuchâtel veut améliorer le sort des jeunes en décrochage

Le canton se dote d'une nouvelle entité en faveur de l'insertion des 15-25 ans.



© Andrea Piacquadio

Grâce à une stratégie coordonnée entre le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) et le Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), les jeunes en décrochage de 15 à 25 ans bénéficieront d'un dispositif qui réunira les compétences de plusieurs services de l'État de Neuchâtel.

Cette entité aura pour mission de coordonner les différents acteurs et actrices et d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires vers un projet de formation.

Ce dispositif interinstitutionnel concerne les Neuchâtelois-es de 15 à 25 ans, sans formation professionnelle, sans emploi, en possession d'un titre de séjour et qui ne bénéficient pas d'un soutien de l'assurance-invalidité. Il sera proposé selon le principe de la libre adhésion.

Les facteurs de risques de décrochage identifiés par les professionnel·les du secteur sont multiples. Ils peuvent être liés aux relations familiales, à la précarité, à la migration ou encore à la santé. Depuis plusieurs années, l'État de Neuchâtel se montre proactif dans les processus de détection des jeunes en décrochage. Celui-ci sera désormais systématique, structuré et coordonné.

En finalité, chacun et chacune aura la possibilité d'être soutenu·e et suivi·e par cette entité d'aiguillage et d'accompagnement avec comme priorité de développer un projet de formation professionnelle.

À la suite d'une phase pilote qui s'étendra jusqu'au début 2024, le dispositif sera effectif à l'automne de cette même année.

(ne.ch/YT)